



FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

SYNDICAT UN CGT CROUS

Fonctionnarisation des personnels ouvriers : NON AUX QUOTAS !

Les multiples interventions de l'UN CGT CROUS au sujet de l'épineuse question des quotas sur le nombre de postes ouverts à la fonctionnarisation que ce soit auprès du ministère de la Fonction Publique le 18 décembre 2018, de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) le 23 janvier 2019 ou plus récemment le 4 février 2019 en interpellant directement la ministre Frédérique Vidal, n'ont pas permis de lever les quotas pour les sessions de 2019.

Pour la CGT CROUS, il ne doit pas y avoir de limitation du nombre de postes ouverts, la liberté de devenir fonctionnaire doit être garantie au plus grand nombre dès 2019. Le protocole d'accord ne fait aucunement référence à la limitation du nombre de postes ouverts.

La mise en place de quotas crée de facto une forte sélection entre les candidats dès 2019 et réduit d'autant plus les chances de réussite de chacune, chacun. De même, ces quotas obligent les directions des CROUS à faire des choix sur la répartition du nombre de postes ouverts par métier.

L'UN CGT CROUS réaffirme haut et fort la nécessité du respect du protocole de fonctionnarisation avec comme objectif initial de garantir la fonctionnarisation au plus grand nombre. Le maintien de cette politique de quotas laissera assurément des collègues sur le bord de la route.

L'UN CGT CROUS soutient l'appel à la grève le 12 février 2019 de la CGT du CROUS de Montpellier contre le détournement du protocole et la mise en place de quotas.

**NOUS INVITONS CHACUNE ET CHACUN A SE MOBILISER DANS SON CROUS.
TOUS ENSEMBLE, NOUS SERONS PLUS FORTS POUR FAIRE SAUTER LES QUOTAS !**